

LPA Martin Luther King
Centre Pierre Reverdy
Voie de l'Etang - 11100 NARBONNE
Tél : 04.68.41.36.39
Courriel : lpa.narbonne@educagri.fr

Année scolaire 2022/2023

ENSEIGNEMENT FACULTATIF
Option animateur animalier

Le LPA Martin Luther King propose comme enseignement facultatif optionnel "**animateur animalier**". Cet enseignement permet de compléter les apprentissages à travers l'élaboration de projets à caractère professionnels.

Sont concernés les animaux de compagnie, chiens chats, oiseaux, rongeurs, les NAC mais également les animaux en parc zoologique, réserves ainsi que la faune sauvage.

- Il s'adresse à tous les élèves de seconde. Il offre aussi la possibilité d'obtenir des points supplémentaires aux sessions des Bac SAPAT, GMNF et STAV.
- Il vise à étudier l'éthologie, le comportement les besoins des animaux ainsi que le rapport homme/animal. Il s'intéresse également à la médiation animale auprès des personnes handicapées ou en milieu hospitalier ainsi qu'aux animaux de travail (chiens de berger par exemple).
- Il est dispensé par plusieurs enseignants (biologie, philosophie, zootechnie, spécialiste faune sauvage) et fait l'objet de partenariats avec des associations et des professionnels du milieu animalier (SPA, LPO, vétérinaires...)
- Il sera constitué de cours, de visites de structures et de rencontres avec des professionnels.

COUPON REPONSE A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023
ANIMATEUR ANIMALIER en classe de :

(L'adhésion à cet enseignement optionnel, d'un montant de 80 euros, se fera en même temps que la pension, lors de la facture du 1^{er} trimestre)

Je soussigné(e),
souhaite que mon enfant (Nom et prénom)
suive l'enseignement facultatif Animateur Animalier

A le

Signature de l'élève (écrire à la main) :

« Je m'engage à suivre cet enseignement sur la totalité du cycle »

Signature du représentant légal

LPA Martin Luther King
Centre Pierre Reverdy
Voie de l'Etang - 11100 NARBONNE
Tél : 04.68.41.36.39
[Courriel : lpa.narbonne@educagri.fr](mailto:lpa.narbonne@educagri.fr)

Année scolaire 2022/2023

ENSEIGNEMENT FACULTATIF
Option Hippologie - Equitation

Le LPA Martin Luther King propose comme enseignement facultatif optionnel "**Hippologie et équitation**". Cet enseignement vise la découverte ou l'approfondissement de la pratique de l'équitation et des connaissances autour du cheval dans un cadre scolaire.

- Il s'adresse à tous les élèves de seconde. Il offre aussi la possibilité d'obtenir des points supplémentaires aux sessions des Bac SAPAT, GMNF et STAV.
- Il n'a pas pour objectif de délivrer des galops.
- L'organisation pédagogique est placée sous la responsabilité d'un enseignant de l'établissement (partie théorique hippologie) et encadrée par un moniteur agréé (la partie pratique) sur la manade de Tournebelle. Le volume horaire est de 3 heures hebdomadaires.
- L'évaluation prend en compte à parts égales l'hippologie et l'équitation. **Tout élève dispensé d'EPS ne peut s'inscrire à cet enseignement.**
- **Une participation annuelle de 350 euros est demandée afin de contribuer au coût de cet enseignement.**
- **Les élèves doivent être licenciés auprès de la Fédération Française d'Équitation, soit 25 euros/an (possibilité de souscrire la licence auprès de la Manade de Tournebelle).**
- Équipements obligatoires :
1 paire de bottes, 1 pantalon, La bombe est fournie par la manade

COUPON REPONSE A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023

HIPPOLOGIE-EQUITATION en classe de :

(L'adhésion à cet enseignement optionnel, d'un montant de 350 euros, se fera en même temps que la pension, lors de la facture du 1^{er} trimestre)

Je soussigné(e),
souhaite que mon enfant (Nom et prénom)
suive l'enseignement facultatif Hippologie – Equitation.

A le.....

Signature de l'élève (écrire à la main) :

« Je m'engage à suivre cet enseignement sur la totalité du cycle »

Signature du représentant légal

**ENSEIGNEMENT FACULTATIF
LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE – L.S.F.**

Cet enseignement s'intègre totalement dans l'esprit de la filière "Services". Il permet l'acquisition de compétences supplémentaires dédiées à l'accueil d'un public de sourds ou malentendants. Notre partenaire pour ce projet est l'Association des Sourds de l'Aude (ASA), basée à Narbonne, qui fait intervenir sa formatrice auprès des élèves engagés dans cet enseignement.

L'enseignement proposé par l'établissement permettra, à raison de 1 heure 30 hebdomadaire, de valider au cours des deux années du Bac Professionnel les deux premiers niveaux de la langue des signes française, qui en comporte plus de vingt. La maîtrise de ces deux premiers niveaux permet la conversation et des échanges de base avec des personnes sourdes ou malentendantes.

Une participation de 80 euros est demandée pour l'année.

L'élève s'engage à suivre les 1h30 hebdomadaire de cet enseignement **sur les deux années** du bac professionnel.

Sachant que le nombre de places est limité, nous ne pourrions sans doute pas retenir toutes les candidatures. Le choix se fera en fonction des résultats en seconde et de la motivation.

COUPON REPONSE A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023

Langue des Signes Française en classe de :

(L'adhésion à cet enseignement optionnel, d'un montant de 80 euros, se fera en même temps que la pension, lors de la facture du 1^{er} trimestre)

Je soussigné(e),
souhaite que mon enfant (Nom et prénom)
suive l'enseignement facultatif Langue des Signes Française

A le.....

Signature de l'élève (écrire à la main) :

« Je m'engage à suivre cet enseignement sur la totalité du cycle »

Signature du représentant légal

LPA Martin Luther King

Centre Pierre Reverdy

Voie de l'Etang

11100 NARBONNE

Tél : 04.68.41.36.39

Courriel : lpa.narbonne@educagri.fr

Année scolaire 2022/2023

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

Option Plongée

Rappels :

Cette option, proposée par notre lycée est l'une des rares options bac plongée existante en France. Elle allie la découverte et la pratique d'un sport original, et la possibilité de s'investir dans des projets de stage. Elle offre également une chance supplémentaire de réussite au bac. L'évaluation débute dès la seconde en contrôle continu. On peut intégrer la section en première selon le niveau déjà validé par l'élève.

Dès septembre, la liste des inscrits sera affichée et vous sera envoyée. Une réunion d'information pour tous les inscrits précisera les modalités d'organisation de l'option à la rentrée.

Obligations :

- Dossier à compléter
- Certificat médical (**obligatoirement selon le modèle type, joint au dossier**) d'aptitude à la plongée sous-marine et au passage de niveau d'un médecin du sport, (à remettre au plus tard le jour de la rentrée).
- **Une participation de 350 euros est demandée pour l'année.** Elle contribue à financer l'encadrement par des moniteurs diplômés, les déplacements, les sorties en mer Le coût par élève s'élève à 600 euros environ, la différence est prise en charge par l'établissement.
- Si votre enfant est intéressé(e) pour s'engager dans cet enseignement, merci de remplir le bon d'inscription ci-dessous. L'élève s'engage à suivre cette option dans sa totalité soit 2 heures en piscine par semaine et les sorties en mer le mercredi après-midi et un jour supplémentaire en semaine.
- Sachant que le nombre de places est limité, nous ne pourrions sans doute pas retenir toutes les candidatures. Le choix se fera en fonction des résultats en troisième et de la motivation.

(En cas de redoublement il n'est pas possible de s'inscrire dans la section)

COUPON RÉPONSE A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION 2022/2023

PLONGEE en classe de :

(L'adhésion à cet enseignement optionnel, d'un montant de 350 euros, se fera en même temps que la pension, lors de la facture du 1^{er} trimestre)

Je soussigné(e),

souhaite que mon enfant (Nom et prénom).....

suive l'enseignement facultatif plongée

A..... le

Signature de l'élève (écrire à la main) :

« Je m'engage à suivre cet enseignement sur la totalité du cycle »

Signature du représentant légal



FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2022/2023

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel mobile :

Email

Licence n°

CONTENU DU DOSSIER

- Certificat médical fourni avec ce dossier.



AUTORISATION PARENTALE

Préalable à la pratique de la plongée

Pour l'année scolaire 2022/2023

Je soussigné(e) Mr Mme Mlle

Responsable 1 Responsable 2 Autre (précisez) :

RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse complète :	Adresse complète :
Code postal :	Code postal :
Ville :	Ville :
Tel fixe :	Tel fixe :
Tel mobile :	Tel mobile :
Tel travail :	Tel travail :
Email :	Email :

Autorise mon fils ma fille

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à s'initier à la pratique de la plongée sous-marine au sein du centre EUROPLONGEE GRUISSAN.

A cet effet, je reconnais avoir pris connaissance des risques liés à l'activité et autorise le centre EUROPLONGEE et ses moniteurs à procéder à toute évacuation d'urgence si nécessaire.

La pratique de la plongée sous-marine est régie en France par l'Arrêté du 22 juin 1998, modifié en 2000, affiché sur les murs de l'établissement.

Dans le respect de ces règles la pratique de la plongée est une expérience épanouissante et dépourvue de tout danger.

Fait à :

Le :

Signature obligatoire :



CHARTRE D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE



Entre **Europlongée et ses intervenants**
et les **élèves du Lycée Agricole Martin Luther King**

Cette charte ne doit pas être vue comme une somme de contraintes. Son objet est de pousser chacun à s'interroger sur la pratique de notre activité, à mettre en place les conditions de plongée optimales pour notre confort, notre sécurité et pour une préservation des richesses de la mer.

Avant chaque séance :

- Je m'engage à être à l'heure ou à prévenir les responsables en cas de retard exceptionnel.
- Je m'engage à apporter le matériel prêté par le lycée.

Pendant les séances :

- Je m'engage à respecter les consignes de sécurité.
- Je m'engage à respecter les règles de bonne conduite.
- Je m'engage à poser des questions si je ne comprends pas.
- Je m'engage à ne rien jeter par-dessus bord et utiliser les poubelles.
Je m'engage à prendre soin du matériel.
- Je m'engage à ne rien prélever, sauf des images et des détritiques non colonisés.
Je m'engage à ne pas harceler les animaux.
- Je m'engage à ne pas nourrir les poissons afin de ne pas pervertir leur comportement et déséquilibrer l'écosystème.

Après les séances :

- Je m'engage à économiser l'eau douce.
- Je m'engage à rincer le matériel et à le ranger.
- Je m'engage à laisser les sites propres et en ordre.

Fait à Narbonne le,

Europlongée et ses intervenants

Nom, prénom, et signature de l'élève

CONTRE-INDICATIONS à la PLONGEE en SCAPHANDRE AUTONOME

Juin 2010

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel, à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre indications définitives	Contre indications temporaires
Cardiologie	Cardiopathie congénitale Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillés Maladie de Rendu-Osler	Hypertension artérielle non contrôlée Coronaropathies : à évaluer(*) Péricardite Traitement par anti-arythmique : à évaluer(*) Traitement par bêta-bloquants par voie générale ou locale: à évaluer (*) Shunt D G découvert après accident de décompression à symptomatologie cérébrale ou cochléo-vestibulaire(*)
Oto-rhino-laryngologie	Cophose unilatérale Évidement pétromastoïdien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Déficit audio. bilatéral à évaluer par audiométrie Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule péri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Chirurgie otologique Épisode infectieux Polypose nasosinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno-barique Crise vertigineuse ou au décours immédiat d'une crise Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire sup. ou égale à 50%(6mois) Perforation tympanique(et aérateurs trans-tympaniques) Barotraumatismes de l'oreille interne ADD labyrinthique +shunt D-G :à évaluer(*)
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Asthme :à évaluer (*) Pneumothorax spontané ou maladie bulleuse, même opéré : à évaluer(*) Chirurgie pulmonaire	Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde, ou de la papille, non stabilisées, susceptibles de saigner Kératocône au delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 , et encadrants : vision binoculaire <5/10 ou si un œil <1/10, l'autre <6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par bêta bloquants par voie locale : à évaluer(*)
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave à évaluer
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement antidépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathies congénitales. Phlébites à répétition, troubles de la crase sanguine découverts lors du bilan d'une phlébite. Hémophiles : à évaluer (*)	Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par insuline : à évaluer (*) Diabète traité par antidiabétiques oraux (hormis biguanides)	Tétanie / Spasmophilie
Dermatologie	Troubles métaboliques ou endocriniens sévères Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou vasculaire	
Gastro-Entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro-œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen		
Toutes les pathologies affectées d'un (*) doivent faire l'objet d'une évaluation, et le certificat médical de non contre indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un Médecin Fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement intérieure de la C.M.P.N.		